

COMITE SYNDICAL
Mercredi 11 Mars 2026
Séance à 18h30

A – ADMINISTRATION

Question 23 – Changement d'indice : avenant à intervenir sur marché

Rapporteur élu : Christian STEPHAN

Rapporteur administratif : Christèle MERHAND

Le Président expose :

Le SMICTOM Sud Est a signé plusieurs marchés avec différents prestataires.

Chaque marché, lorsque sa durée dépasse un an, est soumis à une révision des prix annuelle calculée selon la formule de révision prévue au cahier des charges administratives.

La collectivité a pris connaissance récemment de la disparition d'un indice très utilisé dans les marchés notamment de transport : il s'agit de l'indice G 1870 Gazole.

Les valeurs de décembre 2025 des indices de prix à la consommation sont les dernières publiées en base 100 en 2015. Cette série (en base 100 en 2015) est arrêtée après ces valeurs de décembre 2025.

L'Insee, qui calcule les indices de prix à la consommation, ne proposera pas d'indices de remplacement des indices de la base 100 en 2015 arrêtés, ni de coefficient de raccordement. En revanche, une liste des indices les plus proches dans la nouvelle base 100 en 2025 a été mise à disposition.

Sur la base de cette liste, il est proposé de remplacer l'indice G 1870 par :

l'indice INSEE 011816635/ indice du moniteur 07.2.2.1 Gazole (ND)

Le Comité syndical sera invité à se prononcer sur cette modification d'indice, et dans l'affirmative, à autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant (notamment les avenants à intervenir avec chaque prestataire).